

## LES CINQ FRÈRES TRÉCHOT

créateur de la [Compagnie française du Haut-Congo](#)  
et de la [Compagnie française du Bas-Congo](#)

Catherine Coquery-Vidrovitch,  
LE CONGO AU TEMPS DES GRANDES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES  
1898-1930. TOME 1

Chapitre II. La création des compagnies  
<http://books.openedition.org/editionsehess/373#ftn13>

Les cinq frères Tréchet étaient d'anciens agents de la maison Daumas, arrivés au Congo en 1888, qui s'étaient établis à leur compte en 1892 « avec presque rien »<sup>1</sup>. Seuls Français alors parvenus dans le Congo supérieur, ils s'étaient d'abord fait mercantis et chasseurs d'éléphants, puis avaient progressivement étendu leur champ d'action commercial. Invités par Brazza, toujours impatient d'encourager les initiatives privées, à le suivre en haute Sangha, ils en obtinrent une recommandation auprès de son fournisseur, Conza. Cette garantie leur assura enfin des capitaux à Paris : ils fondèrent en octobre 1897, avec le négociant Georges Brack, seul commanditaire, une société en nom collectif, « Tréchet frères et Cie », au capital de 300.000 fr., dite Compagnie française du Haut-Congo, qui exploitait le fleuve à l'aide de deux vapeurs, à partir des entrepôts de Brazzaville et Loango et des factoreries progressivement fondées à Djoundou au confluent de l'Oubangui (1894) et à Bonga à l'embouchure de la Sangha (1896)<sup>2</sup>.

---

LÉGION D'HONNEUR  
MINISTÈRE DES COLONIES  
(*Journal officiel de la République française*, 14 juillet 1902, p. 4.972)

Chevalier

Tréchet (François), administrateur délégué de la Compagnie française du Haut-Congo. Titres exceptionnels : directeur d'une des plus importantes concessions territoriales du Congo français ; 10 ans de séjour au Congo comme chef de la maison Tréchet frères, la plus ancienne des maisons actuellement existantes et représentant seule les intérêts français dans le bassin conventionnel : a exploré successivement la Likouala-Mossaka, la Likouala-Esoumbi, le Lobay et l'Ibengua.

---

<sup>1</sup> E. de Cointet, *Lettres à sa famille, du Congo et du Chari (Mission Gentil), 1899-1900*, 2 vol. dactylogr., Fort-Lamy, et Arch. de la Guerre, Vincennes. Tréchet à M.C., 1<sup>er</sup> févr. 1899, Conc., LI(1). Chavannes [74], p. 379.

<sup>2</sup> Mazenot [304], pp. 106-111. Le terrain de Brazzaville avait été accordé aux frères Tréchet par Brazza le 20 décembre 1894 et concédé à titre définitif et gratuit par un arrêté du 2 mars 1899. Conc., LI(8).

## Henri TRÉCHOT

Né à Guérigny (Nièvre), le 4 mars 1868.

Fils de Joseph Tréchet, 24 ans, ouvrier aux Forges de Guérigny, et de Marie Pichot.

Engagé volontaire pour cinq ans dans la marine de guerre (1884).

Au Congo (1889).

A exploré successivement les rivières Mambélé, de Kobé, Lengoué... (1892-1899).

Fondateur de la société Tréchet frères et Cie pour l'importation et l'exportation au Congo (1895)[oct. 1897].

Concessionnaire du bassin de la Likouala (1899).

Fondateur de la [Société française du Haut-Congo](#), anciens Éts Tréchet frères et Cie, société de la Likouala-Mossaka (1899).

Fondateur de la [Société du Bas-Congo](#) (1910),

Administrateur de [l'Alimaïenne](#) (déc. 1912)

et de la [Société équatoriale de mines](#) (1933).

Conseiller du commerce extérieur (1904).

Membre du conseil d'administration de la colonie du Moyen-Congo (1905) et conseiller du gouvernement de l'AEF pendant vingt ans [1932].

Chevalier de la Légion d'honneur du 11 oct. 1906, parrainé par son commanditaire Georges Brack.

Fondateur de la section de Brazzaville du [Comité d'action républicaine et laïque aux colonies françaises](#) (1906).

Agent consulaire de France à Matadi (Congo belge)(1910).

Vice-consul de Norvège au Congo belge.

Officier de la Légion d'honneur du 17 janvier 1913, parrainé par Joseph Rémond : dans la même promotion que son ennemi intime, Mgr Augouard.

Auteur, avec William Guynet et Alphonse Fondère, d'une [donation au Collège de France](#) à fin médicale :

Membre du conseil économique du Conseil supérieur des colonies (1932).

Commandeur de la Légion d'honneur du 21 oct. 1932, parrainé par le général de division Targé.

Décédé à Paris, le 13 décembre 1936.

### Conseillers du commerce extérieur (*Le Temps*, 17 août 1904)

[Henri] Tréchet, administrateur délégué de la Compagnie du Haut-Congo à Brazzaville

### LÉGION D'HONNEUR

#### MINISTÈRE DES COLONIES

(*La Dépêche coloniale*, 12 janvier 1913)

#### Au grade d'officier

M. Tréchet (Henri), administrateur délégué des Compagnies françaises du Haut-Congo et du Bas-Congo. Les coloniaux approuveront la promotion de M. Tréchet qui, après vingt-trois ans de séjour au Congo, est plus vaillant que jamais dans sa collaboration au développement de notre Afrique Equatoriale. Fondateur de la Société Tréchet frères et Cie, M. Tréchet a rendu à l'expansion coloniale les plus signalés

services. Il a assuré le ravitaillement de la mission Marchand et celui du Territoire militaire du Tchad ; préconisé la création au Congo d'œuvres laïques d'assistance et d'instruction ; accordé sa collaboration constante au gouvernement de l'Afrique Equatoriale française pour l'organisation administrative ; mené à bien la mise en valeur méthodique du territoire de la Likouala-Mossaka ; augmenté les facilités d'existence pour les indigènes par l'extension des cultures vivrières et créé de vastes plantations de caoutchouc ; pris part à diverses expositions coloniales et contribué, pour une large part, au développement économique du Congo français. Président du Comité d'action républicaine aux colonies depuis sa fondation. Agent consulaire de France à Matadi. Membre du Comité consultatif du commerce et de l'agriculture, conseiller du gouvernement de l'Afrique Equatoriale.

---

Donation Fondère, Guynet, Tréchet au Collège de France  
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1913)

---

MOYEN-CONGO  
La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 8 avril 1916)

Par arrêté du 12 février 1916, sont nommés membres du conseil d'administration de la colonie du Moyen-Congo, pour une période d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1916 :

MM. ... Tréchet (Henri), administrateur délégué de la Compagnie française du Haut-Congo, membres titulaires...

---

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE  
La vie administrative.  
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1917)

Par arrêté en date du 26 février 1917 :

MM. ...Tréchet (Henri), administrateur délégué de la Compagnie française du Haut-Congo, sont nommés pour une période d'une année, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1917, membres notables titulaires du conseil d'administration du Moyen-Congo.

.....

---

LÉGION D'HONNEUR  
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
(*Journal officiel de la République française*, 16 janvier 1920)

Chevalier

Tréchet (*Louis-Fulbert-Claude*), agent général de la Compagnie française du Haut-Congo. Titres exceptionnels : établi au Congo depuis 1894. Participation au ravitaillement de nombreuses missions. A prêté l'aide la plus efficace à l'administration en diverses circonstances au cours d'explorations et d'expéditions difficiles dans la

Haute-Bokéba (1905), dans la région d'Odzala (1910), pendant la révolte des Tégus et des Djabbis (1911), et chez les Obaubas (1913). S'est consacré depuis près, de vingt-trois ans à la mise en valeur de la région de la Likouala-Mossaka et à l'aménagement pour la navigation des rivières Likouala et Kougou.

---

LÉGION D'HONNEUR  
MINISTÈRE DU TRAVAIL  
*(Journal officiel de la République française, 3 février 1922)*

Officier

Tréchet (François), administrateur délégué de sociétés industrielles, commerciales et coloniales. Chevalier du 13 juillet 1902 : en dehors des services rendus au point de vue de la défense sanitaire, a organisé pour les agents et employés des diverses sociétés qu'il dirige la participation aux bénéfices sur les opérations auxquelles ces agents ou employés ont personnellement participé. A créé également, depuis 1904, un fonds d'assurances contre les accidents du travail dont les primes sont à la charge des sociétés.

---

Suites d'un accident d'automobile  
*(Les Annales coloniales, 4 décembre 1922)*

Le 5 avril dernier, M. Pierre Wolff, l'auteur dramatique bien connu, se trouvait dans un taxi auto, lorsqu'une limousine conduite par M. Henri Tréchet, et dans laquelle avait pris place M. Victor Augagneur, gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française, entra en collision avec sa voiture. M. Pierre Wolff s'aperçut, une quinzaine de jours après l'accident, qu'il pouvait avoir eu une côte fêlée au cours de l'accident. Aussi fit-il une plainte.

M. Tréchet, poursuivi comme auteur responsable de cet accident, a comparu, avant-hier, devant la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle où il était défendu par M<sup>e</sup> Levacou. M. Tréchet a été condamné à un mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende et à 25.000 francs de dommages-intérêts envers M. Pierre Wolff qui se portait partie civile par l'organe de M<sup>e</sup> Rosenmerck. C'est toujours autant de gagné.

---

EN APPEL  
*(Les Annales coloniales, 11 décembre 1922)*

Nous avons signalé dans un précédent numéro l'accident automobile survenu à M. Henri Tréchet, administrateur délégué des Sociétés du Haut et Bas-Congo, condamné par la 11<sup>e</sup> Chambre correctionnelle à un mois de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et 25.000 francs de dommages et intérêts à l'égard de M. Pierre Wolff, auteur dramatique.

M. Henri Tréchet nous informe qu'il a fait appel de cet arrêt.

---

UNE ENQUÊTE COLONIALE  
À TRAVERS L'AFRIQUE

Carnet de route dans la brousse équatoriale  
par ROBERT POULAINÉ  
(*Le Temps*, 2 avril 1929)

.....  
Pour le moment, les journées s'écoulent en conversations documentaires avec mon hôte, Louis Tréchet, le seul des cinq frères débarqués à Brazzaville entre 1899 et 1900 résidant encore à la colonie, et dont je vais visiter la concession.

.....  
« On se plaît souvent à répéter que nous sommes des négriers, me disait Louis Tréchet ; croyez-vous que si cela était, ces gens au milieu desquels je vis seul depuis trente ans n'auraient pas trouvé le moyen de se débarrasser de moi ? »

.....  
Sur la Likouala. [...] Sur une carte qu'il a mise au point en trente années de navigation, mon guide [Louis Tréchet] m'indique les différentes étapes de la pénétration : « Aujourd'hui, me dit-il, quatre bateaux peuvent passer de front ici sans danger ; mais pendant vingt ans, à chaque baisse des eaux, mes frères et moi avons relevé des centaines de troncs d'arbres déracinés au cours des siècles par les tornades. Nous restions des journées entières dans le courant jusqu'au ventre et pas toujours rassurés sur l'état d'esprit des populations. Nous vivions de chasse et de pêche, dévorés par les moustiques, les tsés-tsés, les maringouins, les fourous, saturés de quinine. À ce régime, les deux cadets sont morts et l'aîné doit d'avoir perdu l'usage de ses jambes. Mais nous avons quand même conquis la Likouala. »

---

Conseil supérieur des colonies  
(*Le Temps*, 16 septembre 1931)

Sont nommés membres du conseil économique du conseil supérieur des colonies  
MM. ... [Henri] Tréchet, président du conseil d'administration de société coloniale.

---

COMPAGNIE ÉQUATORIALE DE MINES  
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1935)

MM. ...et H. Tréchet, désignés comme administrateurs sortants, ont été réélus.

---

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE  
Au conseil de gouvernement  
(*Le Temps*, 31 décembre 1935)

On mande de Brazzaville, 30 décembre  
La session annuelle du conseil d'administration de l'Afrique-Équatoriale française s'est ouverte à Brazzaville.

.....  
membres non-fonctionnaires, délégués des diverses régions : M. [Louis] Tréchet, pour le Moyen-Congo...

## NÉCROLOGIE

Un pionnier : Henri Tréchet  
par « Pierre Le Verbe ».

(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1936)

Venu au Congo sur les pas de son frère François, qui, lui-même, y était allé avec la seconde expédition de de Brazza, comme mécanicien de la marine, Henri Tréchet vient de mourir à Paris, à l'âge de 68 ans. Avec lui disparaît un pionnier du Congo.

Plus tard, il se trouvera bien quelqu'un pour conter l'odyssée de cette famille de paysans nivernais dont les cinq frères, taillés à chaux et à sable, cimentèrent par leur rude labeur les premières bases de l'œuvre française dans ce pays alors si déshérité. Ils furent cinq, en effet ; ils ne sont plus que deux.

Étant à Brazzaville, qui n'était alors qu'un petit village, l'aîné, François, obtint dans ce pays tout neuf dont la France ne savait que faire une immense concession « d'eau beaucoup plus que de terres » dans le bassin de la Likouala-Massaka. Il vint alors à Paris pour y chercher son frère cadet, Henri, petit employé dans une affaire qui n'avait rien de colonial, et tous deux partirent fixer leur vie sur les bords du grand fleuve.

Cette vie fut dure ! Leurs premières ressources, ils les tirèrent de la chasse à l'éléphant et à l'hippo. Puis ensuite, avec un petit vapeur, ce fut l'exploitation de leur domaine par la Likouala et le Kouillou : l'eau d'abord dans la lagune ; la terre ensuite, aux confins du Gabon montagneux.

Ce fut la grande période de traite et de pénétration. L'un après l'autre, les trois autres frères vinrent : Louis, Aimé et le petit dernier, Ernest, « Tréchet moké », colosse pacifique, grand chasseur, magnifique broussard, idole des indigènes.

À eux cinq, ils parcoururent un pays grand comme une province française. Ils le pacifièrent, l'organisèrent en le couvrant d'un réseau de factoreries, balisant les rivières, abattant la forêt pour créer des plantations, plus tard ouvrant des routes.

D'avoir aussi lutté dans le marais pestilentiel et la forêt morbide, deux sont morts là-bas : Aimé, Ernest. Quant à l'aîné, François, atteint depuis déjà longtemps par la paralysie, il paie dans une petite voiture un lourd tribut aux dures années de ses débuts.

Ainsi, Henri Tréchet en Afrique d'abord, puis à Paris, prit la tête de l'entreprise qu'à eux tous ils avaient fait prospérer. Dur lutteur aguerrri par la rude école de la brousse et fort de son atavisme paysan, toute sa vie, il bataille âprement pour développer l'œuvre familiale : compagnies rivales, administration, missions, connurent souvent en lui un adversaire de taille et presque toujours, ses ennemis ou opposants durent céder devant sa ténacité. Son action impérieuse fut fort diversement jugée mais cependant, un résultat est là : en A.-E. F., où personne n'avait jamais rien fait, la Compagnie française du Haut et Bas Congo peut maintenant présenter une organisation économique imposante et des milliers d'hectares mis en valeur.

De tels résultats sont trop rares dans nos colonies pour que nous puissions les méconnaître.

[Ils] ont [à] ce titre droit à notre reconnaissance car, même lorsque nous nous dressons devant eux pour faire le bilan de leurs fautes ou le procès de leur égoïsme, nous n'oublions pas qu'ils ne sont que des hommes et que, comme tels, il ne faut prendre d'eux que le meilleur.

Trente années de Congo et toute une vie consacrée à une œuvre coloniale constructive ont droit à notre respect.

• Les obsèques de M. Henri Tréchet, commandeur de la Légion d'honneur, président de sociétés coloniales, membre du Conseil supérieur de la France d'outre-mer, décédé à Paris, le 13 décembre, muni des sacrements de l'Église, ont été célébrées avant-hier en l'église de Guérigny (Nièvre).

---

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

*(Journal officiel de la République française, 5 octobre 1938, p. 11.650)*

*(Les Annales coloniales, 10 octobre 1938)*

Officiers

Tréchet (*Louis-Fulbert-Claude*), administrateur-directeur de la Société française du Haut et Bas-Congo à Brazzaville. Chevalier du 15 janvier 1920.

---